



PROVINCE DU QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Le 13 septembre 2022

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Mme Solange Masson, directrice générale et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Dudswell pour le 3^{ième} exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2023, est déposé au bureau de la directrice générale et greffier-trésorier, sis au 167, rue Main, Dudswell Qc J0B 1G0, en date du 13 septembre 2022. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QU'une demande de révision puisse être logée à l'égard du 3^{ième} exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité de Dudswell qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de du Haut-Saint-François;

b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

c) être déposée à la MRC du Haut-Saint-François, sise au 85, rue du Parc, Cookshire Qc J0B 1M0 ou au bureau municipal, sis au 167, rue Main, Dudswell Qc J0B 1G0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

DONNÉ À DUDSWELL, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Solange Masson
Directrice générale et greffier-trésorier